



Feuille de route 2021

Créé en 2017, le groupe de travail Pays en développement et Biodiversité est un réseau ouvert aux représentants des organismes membres du Comité français de l'UICN (CF UICN) ainsi qu'à d'autres personnes extérieures qui disposent d'une expertise reconnue et qui souhaitent contribuer aux travaux du groupe. Il est en majorité composé de représentants d'Organisations de la Société Civile (OSC) Françaises de Conservation de la biodiversité, actives dans les pays en développement mais aussi de fondations, d'organismes publics et d'experts indépendants. Il est rattaché au programme « Coopération Internationale » du Comité français et est piloté par un Président, représentant d'un organisme membre de l'UICN et élu parmi les membres du groupe pour un mandat de trois ans (renouvelable une fois) avec l'appui du CF UICN qui en assure la coordination, le secrétariat et l'animation.

Ce réseau vise à renforcer ses membres dans leurs actions de conservation de la biodiversité dans les pays en développement. Les 3 objectifs globaux de ce groupe de travail sont les suivants :

- Réseautage : favoriser les échanges d'informations, réflexions conjointes et les retours d'expériences entre les membres et les experts travaillant à l'international, dans les pays en développement ;
- Valorisation : capitaliser sur les travaux réalisés pour valoriser davantage l'expertise française dans la conservation de la biodiversité à l'international, notamment auprès des bailleurs institutionnels français et internationaux ;
- Plaidoyer : identifier et porter des recommandations auprès des instances françaises pour une meilleure intégration des enjeux de la biodiversité dans les politiques nationales d'aide au développement et de coopération internationale.

Pour les trois prochaines années, les activités du groupe de travail se concentreront sur la mise en œuvre du projet SOBioDev (500 k€ sur 3 ans) visant à structurer un réseau des OSC de biodiversité françaises œuvrant dans les pays en développement. L'objectif général du projet est de fédérer, renforcer et valoriser les OSC françaises membres du groupe de travail. L'emphasis des actions pour l'année 2021 sera ainsi portée sur l'élaboration des stratégies et plans d'actions à mettre en œuvre pour les prochaines années, notamment sur les 3 axes suivants :

Axe 1 : Se structurer en un réseau français des acteurs de biodiversité qui interviennent dans les pays en développement en vue de favoriser les synergies et les complémentarités entre les OSC françaises et entre les OSC françaises et les OSC locales au Sud

Le paysage des OSC françaises est très diversifié à la fois en termes de tailles d'organisation, de thématiques/géographies et de modes d'intervention. Le groupe de travail « Pays en développement et Biodiversité » fait face à plusieurs défis tels que l'hétérogénéité de ses membres et la fragmentation de leurs actions. Afin de structurer un réseau opérationnel et fonctionnel permettant des stratégies communes d'action, les membres seront sollicités pour contribuer à :

- ⇒ La formalisation d'une **politique de gouvernance et de fonctionnement ainsi qu'une charte d'engagement** sur la base d'une présentation de dispositifs de gouvernance de réseaux similaires (internes et externes au CF) et d'échanges lors des premières réunions de l'année ;
- ⇒ La mise en place d'outils et de mécanismes d'échange d'informations entre les membres à travers une enquête concernant leurs **besoins et attentes en matière de partage de l'information** ;

- ⇒ La participation à 3 rencontres du réseau, 4 « cafés-brousses » et un colloque (thème à définir) ;
- ⇒ La diffusion des informations au sein du réseau à travers **la communication** de leurs bonnes pratiques et projets pour l'élaboration des newsletters et la réalisation de documents de capitalisation.
- ⇒ La réalisation d'un annuaire de l'expertise française en matière de conservation de la biodiversité dans les pays du Sud.

Axe 2 : Encourager l'accès des OSC françaises de biodiversité à des financements adaptés à leurs besoins

Les OSC françaises, en particulier les plus petites, rencontrent des difficultés à mobiliser des financements, publics et privés, qui répondent à leurs besoins et à leurs caractéristiques. Afin de préfigurer un nouveau guichet de financement, adapté aux spécificités des OSC françaises de biodiversité, les membres du GT seront sollicités pour contribuer à :

- ⇒ **L'actualisation d'un état des lieux des bailleurs** publics et privés finançant la biodiversité dans les pays du Sud ;
- ⇒ **L'élaboration de termes de référence** pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un nouveau mécanisme de financement des OSC françaises.

Axe 3 : Valoriser l'expertise des OSC françaises et assurer une mission de plaidoyer sur la protection de la nature au Sud auprès des institutions publiques et privées en France et à l'étranger

La structuration du réseau doit permettre de déployer auprès des institutions publiques un plaidoyer de qualité permettant de porter des recommandations pour une meilleure intégration des enjeux de biodiversité dans les politiques nationales d'aide au développement et de coopération internationale. Cette action est à réaliser en lien avec la valorisation de l'expertise des OSC françaises afin de faire du GT l'interlocuteur français de référence sur les sujets de biodiversité dans les pays en développement. Les membres du GT seront sollicités pour contribuer à :

- ⇒ **L'élaboration d'une stratégie de communication** sur l'expertise des OSC françaises en matière de biodiversité avec un plan d'actions sur les deux prochaines années ;
- ⇒ **La participation et la contribution à des réunions ou à des événements** nationaux et internationaux sur la biodiversité tels que le Congrès Mondial de la Nature et la quinzième Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique (réalisation d'un calendrier des événements nationaux/internationaux en lien avec la biodiversité dans les pays en développement) ;
- ⇒ **Formation pour les membres qui le souhaitent en plaidoyer « politiques publiques » et « secteur privé »** ;
- ⇒ **Élaboration d'une stratégie de plaidoyer à destination des institutions publiques françaises** associée à une rencontre annuelle et à la rédaction de recommandations ;
- ⇒ **Élaboration d'une stratégie de plaidoyer à destination du secteur privé** associée à une rencontre annuelle et à la rédaction de notes.

Ces axes ainsi que les exemples cités ne doivent en aucun cas limiter la souplesse d'intervention et d'action du GT : toute sollicitation des membres pour une action spécifique sera soumise au bon jugement du Bureau afin de déterminer si une action du GT est pertinente, appropriée et efficace. La forme exacte de toute nouvelle intervention (courrier, contribution écrite, avis officiel, communiqué de presse etc.) sera déterminée en accord avec le Bureau.